

INFORMATION À NOS LOCATAIRES

Nous avons le plaisir de vous remettre les bulletins de paiement (BVR) pour vos loyers du premier semestre 2013.

Fidèle à son engagement en faveur du développement durable, la Régie du Rhône souhaite réduire l'utilisation du papier et vous propose ainsi d'adopter l'un des deux modes de règlement suivants :

- mettre en place un ordre permanent en transmettant un BVR à votre établissement bancaire ou postal,
- utiliser le E-banking (banque en ligne) en saisissant les références d'un BVR annexé (les références sont les mêmes chaque mois) sur les champs dédiés.

Merci d'avance de prévenir notre service comptabilité si vous optez pour l'une de ces deux solutions afin que nous stoppions l'envoi ultérieur des BVR :

- par téléphone : **058 219 03 70** (ligne directe)
- par courrier électronique : **comptabilite.locataire@regierhone.ch**

Ce service reste à disposition pour répondre à toutes vos questions.

Ensemble, pour un Immobilier Responsable, nous vous remercions de votre collaboration.

Votre Régie